



Quoi ?	N°	Conditions de participation au rassemblement	Qui certifie ?
Les bovins inscrits au recto proviennent d'une exploitation dont le cheptel bovin...	1	... est officiellement indemne de <b>Tuberculose, de Leucose et de Brucellose</b> ; est distante de plus de 10 km de tout foyer de <b>fièvre aphteuse</b> ; et n'est soumise à aucune <b>restriction de mouvements</b>	DDecPP
	2	... est indemne depuis au moins 30 jours de toute <b>maladie contagieuse</b>	Vétérinaire sanitaire
	3	... n'a présenté, à la connaissance du vétérinaire sanitaire, aucun signe évocateur de <b>paratuberculose</b>	Vétérinaire sanitaire
	4	... est indemne d' <b>IBR</b>	GDS
Les bovins inscrits au recto remplissent les conditions suivantes :	5	Ils sont <b>identifiés</b> individuellement conformément à la réglementation en vigueur	Vétérinaire sanitaire
	6	Ils ne présentent aucun <b>signe clinique de maladie</b>	
	7	Ils ne présentent pas de <b>lésions cutanées</b> (varron, gale, poux, dartres, parasites divers)	
	8	Ils sont <b>aptes au transport</b> conformément aux dispositions du règlement (CE) n°1/2005 du 22 décembre 2004	Transporteur
	9	Ils ont été chargés et transportés dans un véhicule préalablement nettoyé et désinfecté, et désinsectisé.	
	10	Sont garantis <b>NON IPI en BVD</b> , selon un des critères ci-dessous,	GDS
11	Ils ont subi un contrôle sérologique sang négatif pour l' <b>IBR</b> datant de <b>moins de 21 jours</b> (et n'ont jamais eu de résultats atypiques ou divergents)		
	14	S'ils proviennent d'un élevage dont le siège social est en ZPR ou d'un élevage ayant des pâtures en ZPR ou d'un élevage classé à « risque tuberculose » et <b>sont âgés de plus de 6 mois</b> , ils ont subi une <b>IDC</b> favorable de moins de 4 mois (joindre un rapport de tuberculination).	Vétérinaire sanitaire puis DDecPP

Analyse virologique reconnue ou critère de garantie d'un animal non IPI selon cahier des charges BVD § 5.2 (instruction technique DGAL/SDSPA/2020-112)	
Bovins âgés de moins de 3 mois	Bovins âgés de plus de 3 mois
PCR individuelle <b>négative</b> sur sang ou PCR mélange <b>négative</b> sur cartilage ou ELISA Antigène individuelle <b>négative</b> sur cartilage	ELISA individuelle antigène <b>négative</b> sur lait ou sang - (si sur le lait, fournir une preuve ou attestation que le lait de l'animal était dans le prélèvement) <u>sur bovin de plus 6 mois uniquement</u> ou ELISA Antigène individuelle <b>négative</b> sur cartilage ou PCR individuelle <b>négative</b> sur lait ou sang ou cartilage- (si sur le lait, fournir une preuve ou attestation que le lait de l'animal était dans le prélèvement) ou PCR mélange <b>négative</b> sur sang ou cartilage

Recommandations pour le circuit de la validation du certificat sanitaire		
Quand ?	Quoi ?	Qui ?
Entre 30 et 20 jours avant le début du rassemblement	→ Communique à l'organisateur la liste des animaux participants → Fait le point sur les exigences sanitaires → Prend rendez-vous avec le vétérinaire sanitaire	Éleveur
Entre 21 et 15 jours avant le début du rassemblement	→ Effectue les prises de sang (et la tuberculination, si besoin)	Vétérinaire Sanitaire
Entre 15 et 8 jours avant le début du rassemblement	<b>Cas Eleveur du Poitou-Charentes</b> <b>L'éleveur conserve</b> le certificat pour le remettre au <b>contrôle sanitaire</b> avant l'entrée des animaux dans le rassemblement (lui-même ou via le transporteur) <b>Le GDS et la DDecPP</b> : Vérifient <u>informatiquement</u> les éléments du certificat pour chaque bovin	Éleveur  GDS et DDecPP
	<b>Cas Eleveur HORS Poitou-Charentes</b> 1. L'éleveur s'assure du <b>cheminement</b> du certificat sanitaire pour signatures par le <b>GDS et par la DDecPP</b> du siège social de l'élevage de provenance ; (conserve une copie) 2. Puis l'éleveur récupère le certificat sanitaire	
Dans les 8 jours avant le début du rassemblement	→ Signe le certificat	Vétérinaire Sanitaire
Jour du rassemblement	→ Signe le certificat → Le remet au contrôle sanitaire avant le déchargement des animaux (avec le rapport de tuberculination, le cas échéant)	Transporteur (Éleveur, le cas échéant)